
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une matinée pour l'avenir de la filière forêt-bois : 57% de raisons pour parler de la forêt

28 mars 2019

En préambule de la présentation du 3^e plan départemental forêt bois (2018-2022) aux partenaires, Bernadette Roche, conseillère départementale déléguée à la forêt et à l'aménagement foncier, s'est rendue sur trois sites illustrant les axes de la politique départementale en faveur de cette filière locale, représentative de la transition écologique ardéchoise.

Le plan départemental forêt-bois (PDFB) 2018-2022 est le troisième volet d'une politique départementale ambitieuse tournée vers la filière on ne peut plus locale qu'est la filière forêt-bois. Après un premier plan généraliste permettant de poser les bases d'une stratégie et un deuxième axé sur la structuration de la filière, le regroupement des acteurs et un soutien à leur développement, ce troisième plan sera axé sur l'encouragement des groupements des entreprises autour des étapes de transformation du bois. L'enjeu : rendre le bois local attractif, au niveau de ses valeurs mais aussi de ses prix et des solutions techniques proposées. Un objectif de (re)création de la filière de l'amont à l'aval pour réaffirmer son importance et son intérêt pour ses acteurs et ses clients.

En écho à l'important travail de **concertation** avec les acteurs de cette filière, les dynamiques de développement seront désormais orientées vers les **circuits de proximité et les filières locales** pour profiter au mieux au territoire. Afin d'y contribuer, la nouvelle politique départementale soutiendra les démarches de **regroupements** assorties d'une mise en gestion durable des forêts et actionnera de façon plus notable le levier de **la commande publique**. La prescription du bois dans la construction sera tout particulièrement renforcée. La **sensibilisation** de tous les publics à la forêt et aux usages du bois sera également une nouvelle cible de ce schéma.

Chiffres repères – la filière forêt-bois en Ardèche

- L'Ardèche est boisée à 57%
- 90 % des forêts sont privées, réparties entre 60 000 propriétaires environ.
- 10 % des forêts sont publiques, bénéficiant du régime forestier : domaniales, ou propriété des collectivités (dont 107 communes).
- Le nombre d'entreprises de la filière a augmenté de 14% depuis 2010 (712 aujourd'hui) et le chiffre d'affaires cumulé a suivi la même tendance (156 M€).

La première transformation en Ardèche représente :

33 scieries

174 salariés

Un chiffre d'affaire global de 21 M € par an

Une production moyenne de 78 300 m³ par an de sciages dont 99 % de résineux.

Les trois quarts des approvisionnements sont réalisés au niveau du département. Le reste provient principalement de la Loire et de la Haute-Loire.

Trois essences majoritaires : le sapin/épicéa, le douglas et le pin sylvestre

La seconde transformation regroupe :

582 entreprises, 970 salariés

Chiffre d'affaire global de 126 millions d'€ /an

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



Lentillères : une parcelle et une commune engagée

La parcelle visitée, riche d'1,17 hectare de douglas, concentre plusieurs critères de valorisation promue par le Département. A commencer par l'association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) à laquelle elle adhère, l'ASLGF de la région d'Aubenas, que le Département a aidé à ses débuts en 2013 en couvrant 10 000€ de frais de démarrage, et continue via le financement du centre régional de propriété forestière (CRPF) pour animer et développer cette ASLGF.

Point-repère : l'ASLGF

Une ASLGF est un outil pour gérer la forêt sur le long terme dans une approche multifonctionnelle. Les parcelles adhérentes à l'ASLGF bénéficient d'un plan simple de gestion (PSG) concerté qui définit les travaux et coupes à effectuer pour les 15 à 20 prochaines années. La gestion commune est confiée à un tiers (expert forestier, coopérative forestière...) pour notamment massifier l'exploitation et accroître la mobilisation des bois.

En 2019, on recense 5 ASLGF dotées d'un PSG concerté en Ardèche; 4 d'entre elles ont bénéficié d'une aide départementale au démarrage pour un total d'aides versées de 48 000€. Elles représentent près de 2 900 hectares de forêts regroupées et gérées durablement et concernent près de 300 propriétaires forestiers privés adhérents.

Le Département a dans un premier temps soutenu le démarrage de ces ASLGF avec la mise en œuvre de Plan simple de gestion concerté. Désormais et dans le cadre de ce 3^e plan, le Département souhaite soutenir leur développement (pérennisation / professionnalisation) via le financement du CRPF pour apporter un appui « global » à l'animation de l'association, mener des animations « renforcées, ciblées », et l'aide directe à la professionnalisation des structures.

L'ASLGF de la région d'Aubenas (président : Franck Jouffre, gestionnaire : Vincent Garaud) **regroupe 50 propriétaires forestiers privés**, représentant 242 hectares de forêt s'étendant sur 60 communes. Elle rassemble des propriétaires et leurs parcelles pour une gestion durable, patrimoniale, paysagère, et rentable de la forêt. Ce choix se traduit par la mise en œuvre des coupes et des travaux gérée collectivement par le gestionnaire de l'ASLGF pour toutes les parcelles. Le plan de gestion prévoit près de 21 hectares de coupes d'éclaircies par an, soit 940 m³ exploités qui alimenteront pour majeure partie des filières et marchés locaux. Cette gestion assure par ailleurs à chaque propriétaire des recettes liées à la vente de bois.

Le bois, récemment coupé par l'exploitant de travaux forestier Dallard Philippe basé à Lalevade-d'Ardèche, sera sorti de la parcelle par l'entreprise de transport ardéchoise La Pradoise de transport, basée à Prades. Il sera ensuite traité en partie par la scierie mobile Picca Denis, installée à Saint-Didier-sous-Aubenas, qui travaille s'inscrit dans une cette logique de valorisation locale du bois.

Les 50m³ de bois pourront être évacués de la parcelle par « dérogation de tonnage spécifique » sur la route départementale d'accès (RD335). Le plan départemental forêt-bois se fait force de proposition pour faciliter le transport des bois ronds via des routes départementales fragiles car souvent non dimensionnées pour le passage de grumiers, en raison du relief. C'est ainsi que le Département a récemment fait évoluer le classement de la RD335 pour intégrer les besoins de la filière forêt-bois : initialement sans dérogation possible et limitée à 19 tonnes sur tout son linéaire, la RD335 est désormais classée en partie pour permettre d'exploiter les massifs, en s'appuyant également sur un réseau de pistes de DFCI (défense de forêt contre les incendies) déjà présentes.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



Cette parcelle et son traitement local font écho à la volonté de la commune de Lentillères de constituer un domaine forestier public.

Point repère : la constitution d'un domaine forestier public

En Ardèche, la forêt des collectivités territoriales représente 16 500 hectares, soit environ 5 % de la surface forestière départementale. Cette proportion est très faible en comparaison aux autres départements d'Auvergne-Rhône-Alpes (12 % en Drôme, 44 % en Savoie). Pourtant, les communes et les intercommunalités ont un rôle déterminant à jouer dans la gestion durable des forêts. Face à ce constat, le Département de l'Ardèche a mis en place un dispositif financier pour aider les collectivités à constituer un patrimoine forestier (agrandissement ou création), intégré depuis 2018 à l'appel à projets Pass'Territoires.

Depuis 2013, 9 collectivités ont bénéficié de ces aides (12 dossiers) pour près de 150 000€ de subventions attribuées et 130 hectares acquis et désormais bénéficiant d'un document de gestion durable et d'une certification PEFC.

La commune de Lentillères, sur l'exemple de celle d'Ailhon, a souhaité constituer un domaine forestier public, ouvert au public et associant économie, environnement et sécurité. Elle s'est donc engagée sur une première tranche d'acquisitions auprès de 10 propriétaires concernant une surface de près de 11 hectares de forêts.

Le Département a participé à cette acquisition à hauteur de 13 700€.

L'entreprise Moulin Charpente, une offre locale et adaptée

Installée à Aubenas depuis 1948, Moulin Charpente, entreprise de 20 salariés, appuie son développement sur une expertise forte dans la conception de structure en bois, sur des équipements techniques et des savoir-faire qui lui permettent de proposer à ses clients des solutions bois performantes, compétitives et adaptées à leurs besoins, permettant ainsi d'offrir une offre locale performante de première transformation. Le Département a soutenu le développement de l'entreprise en 2005 pour une extension de bâtiment, à hauteur de 35 000€.

Point repère : L'aide aux entreprises d'exploitation et de transformation du bois

L'Ardèche se caractérise par un volume de bois exploité supérieur à celui transformé par les entreprises installées sur le territoire. Pour remédier à cette situation, le Département a mis en place depuis 2015 une aide à la modernisation des entreprises de transformation et d'exploitation du bois, afin d'augmenter le volume de bois transformé sur le territoire et ainsi capter plus de valeurs ajoutées. Cette aide à la modernisation doit aussi permettre aux entreprises de 1^{ère} transformation (scierie en particulier) de mieux répondre aux besoins de la 2^e transformation (charpentier, constructeur bois).

Depuis 2015, 24 entreprises ont bénéficié de ces aides pour plus de 400 000€ de subventions départementales attribuées.

Ailhon : une commune et un chantier représentatifs des volontés départementales

Exemple pour Lentillères, Ailhon a souhaité constituer un domaine forestier public.

En trois ans, et notamment via les aides départementales, Ailhon a constitué une forêt publique. En 2015, la commune a acquis ses premières parcelles forestières et le 23 mars 2017 une nouvelle forêt communale pour l'Ardèche a été inaugurée avec une cinquantaine d'hectares.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



Principaux objectifs de cette nouvelle forêt communale : l'accueil du public et la protection paysagère tout en assurant une production raisonnée de bois.

Ailhon a poursuivi sa dynamique d'acquisitions en 2018 et sa forêt avoisine aujourd'hui les 80 hectares. Le Département a aidé Ailhon à quatre reprises entre 2015 et 2018 pour un total de 57 400 €. Et la commune a encore de nombreux projets pour 2019, puisqu'une nouvelle tranche d'acquisition est attendue pour 2019.

La parcelle communale visitée, qui a fait l'objet d'une coupe d'amélioration, est située dans un massif bénéficiant d'un réseau d'équipements de DFCI au statut foncier régularisé et ainsi entretenus par les forestiers-sapeurs du Département de l'Ardèche.

Point-repère : le plan DFCI et les forestiers-sapeurs

En 1999, le Département a intégré dans ses effectifs une unité de 25 agents, les forestiers-sapeurs, chargés de la prévention des incendies de forêt. Seul département de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à disposer d'une telle organisation, l'unité est organisée en trois implantations (Les Vans, Montréal et Lalevade).

Ils assurent l'entretien complet de près de 470 km de pistes DFCI et de 120 bassins sur leur zone actuelle d'intervention. En été, les forestiers-sapeurs sont intégrés au dispositif de surveillance terrestre piloté par l'Etat et assurent la majorité des patrouilles armées de leur périmètre d'intervention. Ils peuvent intervenir sur les feux naissants, informent le public...Enfin, ils participent aux côtés des agents du SDIS aux opérations de brûlages dirigés au profit des agriculteurs.

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr